**REPUBLIQUE TOGOLAISE**



***Les Rayons de la Transparence !***

**COMITE DE PILOTAGE**

**34ème Réunion ordinaire du Comité de pilotage, tenue le mardi 15 octobre 2019**

Compte-rendu

Le Comité de pilotage de l’ITIE-Togo a tenu sa trente-quatrième réunion ordinaire, troisième de l’année, le mardi 15 octobre 2019, dans la salle de réunion du Ministère des Mines et des Energies. Présidée par le Vice-président du Comité de pilotage, cette réunion a connu la présence de dix-sept (17) membres du Comité de pilotage ainsi que celle du Coordonnateur national de l’ITIE-Togo et de ses collaborateurs. Ci-joint la liste de présence.

La réunion a été ouverte à 15 heures 20 minutes par les mots de bienvenue du Président de séance à l’endroit de tous les participants. L’ordre du jour de la réunion a été modifié et adopté comme suit :

* Examen et adoption des comptes rendus de la 33ème réunion ordinaire et de la 13ème réunion extraordinaire du Comité de pilotage
* Examen et adoption du projet de rapport de cadrage du rapport ITIE 2017
* Adoption des résolutions
* Divers

1. **Examen et adoption des compte rendus de la 33ème réunion ordinaire et de la 13ème réunion extraordinaire du Comité de pilotage**

Le compte-rendu de la 33ème réunion ordinaire tenue le mardi 16 avril 2019 et celui de la 13ème réunion extraordinaire tenue le jeudi 05 septembre 2019 ont été examinés et adoptés sous réserve des amendements.

1. **Examen et adoption du projet de rapport de cadrage du rapport ITIE 2017**

Le projet de rapport de cadrage du rapport ITIE 2017 est un document de 60 pages élaboré selon les dispositions convenues par le Comité de pilotage pour les rapports ITIE 2015 et 2016. Toutefois, le périmètre des entreprises extractives a été élargi avec l’intégration d’autres sociétés. Le périmètre des flux financiers et celui des agences gouvernementales sont restés inchangés.

Après examen du document, les membres ont fait des observations portant sur le fait qu’il avait été demandé au conciliateur, lors de l’élaboration du rapport ITIE 2016, de mentionner dans le rapport de cadrage le Numéro d’Identification Fiscal de toutes les entreprises inclues dans le périmètre afin de faciliter la réconciliation des données et éviter la confusion au niveau des entreprises qui ont les mêmes dénominations avec des activités différentes. Les membres ont également demandé la reformulation de l’intitulé du document pour éviter la confusion entre le projet de rapport de cadrage et le projet de rapport ITIE.

Le Coordonnateur national a souligné que l’adoption des résolutions inscrites au point suivant de l’ordre du jour modifiera le périmètre des entreprises retenues pour le rapport ITIE 2017

Pour finir, le document a été adopté sous réserve des amendements mentionnés ci-dessus.

1. **Adoption des résolutions**

Au cours de cette réunion, quatre résolutions ont été soumis à l’appréciation des membres du Comité de pilotage. Il s’agit de :

* l’exclusion des sociétés WAFEX et SOLTRANS, car ces deux sociétés n’existent plus au Togo et les responsables ont quitté le pays ;
* le déclassement en déclaration unilatérale des sociétés STDM, CECO et STFA qui sont mises en veilleuse et le personnel est libéré ;
* le déclassement en déclaration unilatérale de la société SNCTPC qui est exonérée de tous droits et taxes, selon un contrat commercial d’infrastructures signé avec le gouvernement ;
* la définition de projet selon le contexte de l’Exigence 4.7 de la Norme ITIE 2019, afin de mieux orienter le cadrage des rapports ITIE.

Le Coordonnateur national a demandé l’appui de la DGMG et du Commissariat des Impôts pour l’amélioration et la reformulation de ces résolutions qui seront soumises au Président du Comité de pilotage pour signature, après adoption. D’autres membres ont promis envoyer leurs observations.

A l’issue des discussions, les quatre résolutions ont été adoptées sous réserve des amendements.

1. **Divers**

Dans les divers, le Coordonnateur national a présenté aux membres du Comité de pilotage, le récapitulatif des recommandations des rapports ITIE antérieurs. Après avoir examiné ces recommandations, il a été constaté que la majorité a déjà été suivie. La Direction Générale des Mines et de la Géologie, le Commissariat des Impôts et le Commissariat des Douanes et Droits Indirects sont les structures concernées par les recommandations restantes. Les représentants de ces structures ont rassuré que ces recommandations seront renseignées sous peu.

En plus, les membres ont proposé que :

* des mesures d’accompagnement soient prises pour amener toutes les entreprises à fournir des données certifiées ;
* des retraites soient organisées pour le Comité de pilotage pour les documents importants afin de permettre à tous les membres de faire un examen approfondi de ces documents avant leur adoption ;
* le compte-rendu de l’atelier d’auto-évaluation de la mise en œuvre de l’ITIE organisé du 12 au 14 août 2019 soit soumis à l’adoption du Comité de pilotage ;
* un tableau du suivi des recommandations des réunions antérieures soit élaboré pour renseigner le Comité de pilotage sur les actions menées et ce qui reste à faire.

Tous les points inscrits à l’ordre du jour ayant été abordés, la réunion a été clôturée à 17 heures 45 minutes.

**Adopté à Lomé, le**

*Pour le Comité de pilotage*

*Séance ordinaire du 15 octobre 2019*

Le Coordonnateur national Le Vice-président du Comité de pilotage

***Didier Kokou AGBEMADON Badanam PATOKI***

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE-TOGO)- SECRETARIAT TECHNIQUE– 4412, Boulevard Saint Jean-Paul II –08 BP 8288– Téléphone (228) 2226 8990 –Courriel [Info@itietogo.org](mailto:Info@itietogo.org) Site Web www.itietogo.org